



N°2021-103

**ACQUISITION,
DEPLOIEMENT ET
MAINTIEN EN
CONDITIONS
OPERATIONNELLES D'UNE
APPLICATION DE
GESTION CLIENTELE**

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 30 juin 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet, Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, ,Eric Lacroix, Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM. Laurent Beluze, Romain Bost, Mme Laurence Boyer, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, , Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Marcel Feraille, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Néron, Eric Martin, Gérard Meunier, Michel Tarasco, Joëlle Girardet, Didier Prunet, Stéphane Raphaël Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM. Lucien Murzi, Sébastien Allier, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Cécile Dony, Gilbert Grataloup, Jacky Geneste, David Gianone, Mme Sylvie Martinez, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu les articles L2124-3 et R2124-3 du Code de la commande publique relatifs à la procédure avec négociation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau », du syndicat des eaux Rhône –Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon,Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau » ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure avec négociation pour l'acquisition, le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles d'une application de gestion clientèle ;

Considérant que sur les dix candidatures reçues, cinq candidatures, EFLUID SAS, SOMEI, GFI PROGICIEL, INCOM SA et e-GEE, présentent l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, les capacités économiques et financières, les capacités techniques et professionnelles nécessaires ;

Considérant que les cinq candidats ont été invités à soumissionner le 4 mai 2020, avec une date de remise des offres fixée au 20 juillet 2020 ;

Considérant que trois plis ont été reçus et analysés, et que les trois offres ont fait l'objet de négociations ;

Considérant les deux séances de négociation avec les trois candidats et la remise des offres définitives en date du 18 mai 2021 ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondération des critères de choix, la CAO du 14 juin 2021, a attribué le marché ;

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver le marché d'acquisition, de déploiement et de maintien en conditions opérationnelles d'une application de gestion clientèle à l'entreprise E-GEE, pour un montant estimatif de 478 866, 00 €HT ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à intervenir dans l'exécution et le règlement dudit marché ;
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Roanne, le

05 JUL. 2021

Le Président

Daniel FRECHET